

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

### **CORPORATION NUVOLT INC. ANNONCE UN PLACEMENT PRIVÉ D'UN MAXIMUM DE 500 000\$**

Lévis, le 28 janvier 2010. Le président et chef de la direction de **Corporation Nuvolt Inc.** (« **Nuvolt** » ) (TSX-V : NCO), monsieur Jacques Dion, annonce que **Nuvolt** entend compléter un placement privé sans l'entremise d'un courtier d'au plus 3 333 333 unités (les « Unités ») au prix de 0,15\$ l'Unité pour un produit maximum de 500 000\$ (le « Placement »). Chaque Unité est composée d'une action ordinaire de **Nuvolt** et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire une action ordinaire de **Nuvolt**, au prix de 0,20\$ l'action, pour une période de 36 mois suivant la date de clôture du Placement. Les Unités seront assujetties à une période de restriction relative à la revente de quatre mois en vertu de la législation applicable. Le produit du placement servira à combler les besoins de liquidités de Nuvolt et à supporter la première phase du lancement commercial du **SMARTSCAN**. Ce placement est conditionnel à l'approbation des organismes de réglementation compétents.

#### **À propos de Nuvolt**

Nuvolt a développé une expertise spécialisée dans la gestion des défaillances électriques, la qualité de l'onde, la détection et la neutralisation des courants de fuite et les systèmes de monitoring de réseaux électriques.

Nuvolt a consacré beaucoup d'énergie et d'investissement au développement du projet SMARTSCAN car celui-ci constitue un produit facile à utiliser, qui peut être distribué par des réseaux de distributeurs indépendants oeuvrant dans des secteurs spécialisés comme les secteurs agricoles, commerciaux et industriels.

*Ce communiqué de presse contient des énoncés. De tels énoncés sont basés sur les attentes actuelles de la direction. Nous prions le lecteur de noter que ces énoncés peuvent être assujettis à une multitude de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, les circonstances futures ou des événements pourraient différer de façon importante de ceux qui sont contenus dans les énoncés prospectifs. Le lecteur ne devrait pas accorder trop d'importance aux énoncés prospectifs contenus au présent communiqué de presse compte tenu que (i) les résultats pourraient s'avérer différents des conclusions, prévisions ou projections contenus dans les énoncés prospectifs; et (ii) certains facteurs importants ou hypothèses dont on a tenu compte dans l'élaboration d'une conclusion ou la préparation d'une projection ou d'une prévision pourraient s'avérer inexacts. Ces énoncés ne sont exacts qu'à la date à laquelle ils sont rédigés, et nous n'assumons aucune obligation à revoir ces énoncés à la suite de tout événement, circonstance ou autre, sauf dans la mesure requise par la loi. Il n'y a aucune garantie que le Placement sera complété tel que mentionné dans le présent communiqué, non plus que ses termes et conditions ne seront pas modifiés.*

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour information, contacter :

Monsieur Jacques Dion  
Président et chef de la direction  
Téléphone : (418) 833-0773  
Télécopieur : (418) 833-4055